

ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE DEMANDE DE CRÉDIT DE TAXES

À retourner au DE@ville.baie-comeau.qc.ca

Programme de revitalisation des bâtiments désuets

1- Identification du propriétaire:

Nom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Numéro de téléphone :

Courriel :

2- Identification de l'entreprise :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

3- Identification de l'emplacement :

Adresse de la propriété :

No de cadastre /lot :

Emplacement du commerce dans le bâtiment :

Sous-sol Rez-de-chaussée Étage

4- Coordonnées du mandataire (représentant mandaté par le propriétaire):

Nom :

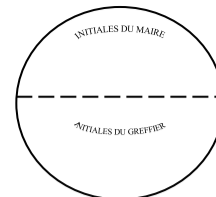
Titre :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nom de l'entreprise :



5- Critères d'admissibilité généraux :

Afin d'être admissible, la demande d'aide financière doit respecter les conditions suivantes :

- a) Elle concerne des travaux de rénovation d'un bâtiment commercial situé dans l'une des zones visées.
- b) Elle concerne un bâtiment commercial construit avant 1965.
- c) La valeur des travaux de rénovation est d'au moins 2 000 000\$.
- d) Le projet soumis doit être conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur, notamment le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ainsi qu'aux dispositions du présent programme.
- e) Un même établissement d'entreprise ne peut obtenir qu'une seule fois le crédit de taxes prévu au présent programme.
- f) Le présent programme de crédit de taxes ne peut pas être combiné à tout autre programme de subvention ou de crédit de taxes.
- g) La demande doit être acceptée pendant la durée du programme.

Le demandeur doit s'assurer de respecter toutes les conditions d'admissibilité et les obligations prévues au règlement.

DOCUMENTS REQUIS :

Le formulaire de demande signé par le propriétaire.

Dans le cas où le formulaire est signé par une personne mandataire, une procuration signée par le propriétaire.

Dans le cas où le propriétaire est une personne morale (société ou compagnie, etc.) Une résolution autorisant la personne à faire et signer la demande et à signer tout autre document pertinent dans le cadre de celle-ci.

Une description précise des travaux à être exécutés, incluant les devis ou plans techniques relatifs au projet.

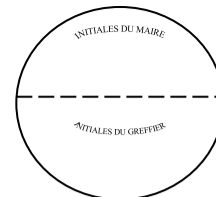
La demande de permis, le cas échéant.

Des plans établissant la superficie commerciale d'occupation et l'aménagement intérieur du bâtiment existant et projeté.

Deux (2) soumissions détaillées en bonne et due forme préparées par un entrepreneur général ou spécialisé détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec ou l'estimé budgétaire fournit par un architecte.

Des photos du bâtiment avant le début des travaux.

Une preuve de propriété de l'immeuble



Au besoin, le responsable peut demander tout autre document nécessaire à la demande.

Les soumissions doivent comprendre la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires à la réalisation complète des travaux. Les coûts de chacune des parties des travaux doivent être détaillés. Les soumissions doivent indiquer l'allocation pour les imprévus. Elles doivent aussi indiquer clairement les taxes applicables.

6- Description des travaux :

Début des travaux :

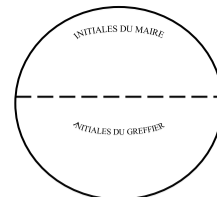
Fin des travaux :

7- Réalisation des travaux

Le demandeur doit :

- Un demandeur à qui un crédit de taxes a été consenti en vertu du présent programme doit commencer les travaux dans les six (6) mois de la date de confirmation de l'admissibilité au programme, les poursuivre avec diligence et les compléter dans les délais prévus aux règlements d'urbanisme ;
- À la demande du demandeur, le responsable peut accorder une prolongation des délais conformément au règlement ;
- À défaut, par un demandeur, de respecter les délais et les conditions prévus au présent programme, il perd son droit de recevoir le crédit de taxes ;
- Les travaux doivent être conformes au permis émis.

De plus, la réalisation des travaux doit respecter toute condition prévue au règlement et il est de la responsabilité de propriétaire ou demandeur de s'assurer qu'il est conforme au règlement.



8- Déclaration du demandeur:

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments désuets être informé de toutes les exigences du programme et je m'engage à les respecter. Je déclare solennellement que tous les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents annexés sont véridiques et complets, sachant que tout fait rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande entraînerait l'annulation de l'aide financière sous forme de crédit de taxes.

Nom et signature du demandeur

Date